

**Procès-Verbal du Conseil Municipal du
Lundi 6 octobre 2025**



ANDÉ

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi six octobre, à dix-neuf et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le trente septembre deux mille vingt-cinq, sous la Présidence de Monsieur MOGLIA, Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

MM : MOGLIA, MORENNE, GROULT, CHAUSSON.

Mmes : BARBARAY, FERAILLE, GOSSE, LEPAGE, PLAZANET.

Absents excusés ayant donnés pouvoir :

M. DAUSTER à M. GROULT,

M. DESPLANQUE à M. MOGLIA,

Mme PICOS à Mme BARBARAY,

M. SIAUSSAT à M. M. MORENNE.

Absente excusée :

Mme JACOB,

M. MALVOISIN.

Nombre de membres en exercice : 15 / Absents : 6 / Présents : 9 / Pouvoirs : 4 / Votants : 13

Monsieur Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h30.

Madame Barbara LEPAGE est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025 :

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Numéro	Objet	Rapporteur
2025/56	Renouvellement de la convention de la mutualisation des archives communales	Approuvée
2025/57 Reportée	Finances : Présentation devis éclairage public Finances : Présentation devis pose des guirlandes de noël	Approuvée Reportée
Reportée	Finances : Révision du règlement de location de salle (mode de paiement)	Reportée
Information	Personnel Communal : information sur la protection sociale complémentaire	

Objet : 2025/56 : Renouvellement de la convention de la mutualisation des archives communales.

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 2015, la fonction des archives communales a été mutualisée ce qui nous permet, de confier au Pôle Archives de l'Agglomération, par convention, la gestion intellectuelle et matérielle de nos archives, sous le contrôle scientifique et technique du directeur des Archives départementales de l'Eure.

La mutualisation de la fonction archives porte sur les opérations de tri, de classement, d'inventaire des archives communales, sur les missions liées à la conservation, à la communication et à la valorisation de ces archives.



Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la satisfaction depuis 10 ans, de la gestion des archives communales d'Andé (conseils, valorisations, conservations et disponibilités).
Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention de mutualisation.

DECISION

- VU** les articles L. 212-6 et suivants du code du patrimoine,
- VU** les articles L. 1421-1 et 2 du code général des collectivités territoriales,
- VU** la convention de mutualisation jointe en annexe,

Sur proposition du rapporteur,

A l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de renouveler la convention de mutualisation totale de la fonction archives avec la Communauté d'Agglomération Seine-Eure,
- **AUTORISE** Le Maire ou son représentant à signer la convention de mutualisation de la fonction archives.

VOTE : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération à la majorité.

13 votes Pour (9 présents – 4 Pouvoirs), 0 vote contre, 0 abstentions

Objet : 2025/57 : Finances – Présentation devis éclairage public.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, comme tous les ans, il y a lieu de signer un contrat de maintenance pour l'entretien et le remplacement des ampoules, de l'éclairage public.

Monsieur Le Maire présente devis de l'entreprise SARL ROBBE, pour un montant annuel de 3 681,36 € TTC.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la proposition de la SARL ROBBE, pour l'entretien de l'éclairage public, d'un montant de 3 681,36 € HT,
- D'autoriser Monsieur Le Maire de signer tous les documents pour valider le contrat d'entretien de l'éclairage public, pour l'année 2025.
- D'inscrire au budget 2025, la somme de 3 681,36 € TTC,

VOTE : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

9 votes Pour (6 présents – 3 Pouvoirs), 1 vote contre, 3 abstentions (2 présents – 1 Pouvoirs)

Objet : Pause des décorations lumineuses de Noël.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, comme tous les ans, il y a lieu de signer un contrat pour la pose et la dépose des décorations de noël.

Monsieur Le Maire présente le devis de l'entreprise SARL ROBBE, pour un montant annuel de 2 454,24 € TTC.
Le Conseil Municipal décide de mettre en attente le vote de cette délibération, afin de revoir avec l'entreprise ROBBE le devis proposé et des informations complémentaires.

Cette délibération sera votée au prochain conseil municipal.

Objet : Révisions du règlement de la salle communale.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal d'un changement de mode de paiement, pour la location de la salle. Il y a lieu de retravailler l'article 4 et 7, du règlement.

Le conseil municipal propose de privilégier le paiement par le prélèvement, et décide de reporter le vote de la modification du règlement du contrat de location de la salle.

Objet : Personnel communal : protection sociale complémentaire.

Monsieur MORENNE informe le Conseil Municipal qu'au 1^{er} janvier 2026, la commune d'Andé devra donner une participation à hauteur de 15€ minimum, aux agents, pour aider au financement de leur Mutuelle.

Pour bénéficier de cette participation, les agents doivent adhérer à une mutuelle labellisée, figurant sur la liste des contrats et règlements « labellisés » à la protection sociale complémentaire des agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics (décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011).



Monsieur Morenne propose au Conseil Municipal de délibérer sur le montant de la participation au prochain conseil municipal.

Questions diverses :

Objet : Intervention de Top Garden.

Monsieur MOGLIA informe le Conseil Municipal que la société TOP GARDEN est intervenu sur les parcelles appartenant à la Commune pour tailler, et couper les arbres.

Des devis ont également été demandé pour faire tailler les arbres de M. ALBOUY (Route d'Herqueville) et de Mme DOMINGUES (Route de Muids).

Objet : Vente de sapins de noël.

Monsieur MOGLIA informe le Conseil Municipal que comme les années précédentes, les représentants des parents d'élèves font une vente de sapins de noël, aux habitants de la commune.

Les bénéfices sont aux profits de la coopérative scolaire, pour aider aux projets pédagogiques de l'école. Comme les années précédents, la mairie met à disposition des parents la cours de l'atelier et une partie du parking de la salle, pour effectuer la distribution.

Cette distribution aura lieu le samedi 6 décembre, le matin.

Objet : Documentation du PLUi.

Le service urbanisme de l'Agglomération demande un retour pour le paysage urbain, avec des photos des communes. Mme FERAILLE est mise à contribution.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

Publication de la liste des délibérations sur le site de la Mairie d'Andé,
et affichage en mairie le 10/10/2025.

Publication du PV sur le site de la Mairie d'Andé, le 07/11/2025.

La secrétaire de Séance,
Barbara LEPAGE



Le Maire,
Jean-Marc MOGLIA

